



20
élections
municipales
20

*Communiqué de presse
Paris, le 10 février 2020*

Élections municipales 2020 **Dépôts des déclarations de candidature à Paris**

Dans le cadre des élections municipales, toutes les déclarations de candidatures doivent être déposées à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris au 5, rue Leblanc (Paris 15^e), **du lundi 10 au jeudi 27 février 2020, de 9h00 à 18h00.**

La préfecture a mis en ligne un module de prise de rendez-vous. Les candidats peuvent y prendre leur rendez-vous via <http://www.rdv.ile-de-france.gouv.fr/booking/create/715/>. La prise de rendez-vous est également possible par téléphone en appelant le 01 82 52 44 35 de 9h à 17h30.

L'ordre des panneaux d'affichage sera tiré au sort **jeudi 27 février, à partir de 18 heures.**

Pour rappel, à Paris, le dispositif de dépôt des candidatures concerne 17 secteurs (les arrondissements 1, 2, 3 et 4 constituent un secteur, les autres arrondissements sont des secteurs à part entière).

Pour le second tour, les candidats devront déclarer leur candidature les lundi 16 et mardi 17 mars, de 9h à 18h.

Pour toute précision complémentaire, consulter la rubrique « Élection municipales 2020 à Paris » sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Elections>

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)